

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONVENTION DEPARTEMENT VOIE VERTE COL DE JOUËL

Séance du 30 mai 2022
Dûment convoqué le 24 mai 2022

En l'an 2022, le lundi 30 mai 2022 à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (26) : J-P ASTRUCH, P. BATAILLE, M. BLANC, P. BLANQUE, A. BOUSQUET, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, C. DELIAS, J.-L. DEMELIN, M. GARCIA, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, J-D LAPORTE, P.-L. LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, S. POLATO, S. PONSÀ, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. RIFF, P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS.

Absents (5) : J. GARRABE-POUGET, C. NOLIN, F. OMAHSAN, P. PETITQUEUX, G. VICENS.

Pouvoirs (5) : H. BAUDET (à A. HUG), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), D. MARIN (à P. BATAILLE), F. DESCLAUX (à A. LUNEAU), F. MARTIN (à M. BLANC).

Secrétaire de séance : Christine COLOMER

Acte n° : CCPC-2022150-06

Rapport

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil départemental SP201907222 R4 en date du 22 juillet 2019 approuvant le principe d'un « Programme Pluriannuel d'Investissement mobilités douces, véloroutes, intermodalités, aires de covoiturage » d'un montant de 48 millions d'euros ;

VU la délibération SP20200420R_24 du 20 avril 2020, approuvant le cadre de la convention à passer entre les EPCI et communes concernées pour préciser les modalités d'aménagement, de financement et de gestion ultérieure des aménagements inscrits dans le programme pluriannuel d'investissements Mobilités Douces – Véloroutes pour la période 2019-2023 ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes détient la compétence « mobilité douce » ;

CONSIDERANT que le département propose de réaliser des travaux d'aménagement de la liaison cyclable véloroute des Garrotxes pour un montant estimatif de 312 000 €HT dans le cadre du programme pluriannuel d'investissements Mobilités Douces – Véloroutes ;

CONSIDERANT la participation financière maximum demandée à la Communauté de Communes à hauteur de 10% du montant des travaux, soit 31 200 € ;

CONSIDERANT la volonté politique de créer une véloroute sur le territoire afin d'améliorer l'offre touristique « quatre saisons » et la mobilité des usagers locaux ;

CONSIDERANT qu'il convient de signer une convention fixant les modalités d'aménagement, de financement et de gestion ultérieure des aménagements cyclables entre le Département, la Communauté de Communes et les communes d'Ayguatebia-Talau et Raillieu ;

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

D'autoriser le Président à signer la convention fixant les modalités d'aménagement, de financement et de gestion ultérieure des aménagements cyclables véloroute des Garrotxes.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide
(à l'unanimité) :**

D'autoriser le Président à signer la convention fixant les modalités d'aménagement, de financement et de gestion ultérieure des aménagements cyclables véloroute des Garrotxes.

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Affiché le : 02/06/2022

Transmis en sous-préfecture le : 01/06/2022

Document exécutoire à compter du 01/06/2022

Envoyé le 01-06-2022 à la Préfecture
Accusé de réception le 01-06-2022
NOTIFICATION FAST

**Le Président,
Pierre BATAILLE**

